



1

BUTTES ET PLATEAUX DE MARINE

Magnifique structure territoriale organisée par l'élan des buttes qui nervurent le plateau.



2

BUTTES

PLATEAU

BELVEDERES

VALLONNEMENTS

INTRODUCTION

L'unité de paysage des buttes et plateau de Marines constitue un épisode riche, mouvementé, dont on retient une magnifique structure territoriale organisée par l'élan des buttes qui nervurent le plateau. Nombreuses sont ici les vues lointaines et dégagées sur les paysages du Val-d'Oise, ouvertes depuis les villages en position de belvédères naturels. Un épisode plus secret se développe au delà de la butte de Marines vers la butte de Rosne où les vallonnements plus nombreux et accompagnés d'une végétation plus dense, créent des paysages plus discrets dissimulés à l'entrée du département.

LIMITES ET VOISINAGE

L'unité des buttes et plateau de Marines s'insère entre deux autres unités de plateaux : celui du plateau central du Vexin qui s'étend au sud-ouest au-delà de la Viosne et, au sud-est, celui d'Hérouville qui se différencie par son absence de butte. La continuité paysagère plus discrète constituée du ravin de la vallée. Guyon et de son paysage en creux bordé de boisements marquent une limite plus floue. Au sud, au droit de Pontoise, les développements urbains de la vallée de l'Oise « sortis » de leur site s'avancent d'ores et déjà sur le plateau. Au nord, l'unité se referme sur les méandres du Sausseron, dont la partie amont marque la limite du département. Les buttes de Rosne apparaissent au nord-ouest comme un point final, un horizon qui borne ce paysage en limite départementale.

CHARPENTE NATURELLE

L'unité du plateau et de la butte de Marines est animée par une charpente naturelle assez mouvementée qui fait apparaître, dans une direction générale NO-SE, un système de buttes boisées prolongées par les nervures du réseau de vallées. Le paysage qui en résulte s'exprime dans une même orientation générale par un ensemble de stries du relief. Ainsi, le plateau présente peu de surfaces planes ou seulement lors de très courts épisodes. Le terrain offre de douces ondulations, des lignes fuyantes associées à des percées visuelles entre deux buttes, qu'accentue une végétation assez présente et dispersée qui multiplie les plans et ajoute au dynamisme du paysage. Le socle général du plateau porte un openfield de grandes cultures, où l'habitat est regroupé dans les villages et sur lequel se détachent les motifs des reliefs. Les buttes de Marines et de Rosne aux sommets boisés présentent, sur leurs flancs, des lisières très découpées où les ombres portées révèlent le relief (Photographie 1).

STRUCTURES ET MOTIFS

Une implantation patrimoniale des villages sur le flanc des buttes

Les villages de crête marquent cette unité de paysage, prennent position, deux par deux, sur deux nervures de relief : Frémécourt et Cormeilles-en-Vexin (Photographie 2), voisins sur la crête sud est, de même Grisy-les-Plâtres et Epiais-Rhus sur la crête nord.



CAUE⁹⁵

SUPERFICIE

112 km²

POPULATION

Environ 10 000 habitants (2009)

GOUVERNANCE

Communauté de communes :
- Vexin centre
- Vallée du Sausseron

Communauté d'Agglomération :
- Cergy-Pontoise

PROTECTIONS

- PNR du Vexin Français

- Sites inscrits

- Sites classés

- ZNIEFF de type I et II

- ENS



4



5

BUTTES ET PLATEAUX DE MARINE



6

Les silhouettes de villages se répètent, clochers se découpant sur le ciel, villages « horizons » regardant des deux côtés des reliefs vers les plateaux (Photographie 3). Les emprises urbaines ne descendent pas jusqu'au plateau, elles restent associées fortement aux flancs des nervures et sont entourées en général par une couronne de jardins, de vergers (l'hortus), de petits bois utilisés traditionnellement pour les besoins de l'économie agricole locale (Photographie 4 et 5).

Marines, un site et sa structure

Marines propose une organisation paysagère différente en ne valorisant pas la butte pour sa position dominante sur les paysages alentours. Une relation d'intelligence avec le site s'instaure ici par la relation de vis-à-vis avec les lisières boisées créées par l'écrin formé par le socle géographique. Le clocher de Marines affirme de son côté sa position de « proue urbaine » face à ce magnifique espace créé par les pleins de la ville et des buttes (Photographie 6).

Les paysages secrets des buttes de Rosne

Au nord de la butte de Marines, au pied des buttes de Rosne, un chapelet de hameaux s'est installé au creux des vallonnements, dans une succession de clairières habitées (Le Heaulme, Le Ruel, Le Quoniam) (Photographie 7). Ces clairières peuvent être considérées comme un sous-ensemble car elles se trouvent isolées dans un espace en partie « cloisonné » par l'horizon des buttes. Quand des percées visuelles sont possibles, elles demeurent assez furtives, cadrées par de multiples éléments végétaux (haies, buissons, bosquets...) (Photographie 8).

Marines et sa structure paysagère

La ville s'inscrit au centre d'une clairière organisée par l'horizon boisé concentrique des buttes alentours. La structure paysagère fait apparaître trois grands types d'enjeux de développements urbains en intelligence avec le site.

Côté nord, valorisation des lisières dans une logique de dégageant cultivé en contraste visuel avec les masses boisées. Au sud, cohérence d'un paysage face au contournement routier et d'une qualification des axes de circulation de traversée de village, notamment dans le choix du vocabulaire d'aménagement qui doit tenir compte du caractère patrimonial ou strictement routier des différentes voies.

CONDITIONS DE PERCEPTION

Le plateau se situe dans une position légèrement surélevée qui permet des vues lointaines principalement au sud sur le reste du département. L'unité présente naturellement de nombreuses positions de belvédères sur les paysages qui l'environnent et qui occasionnent de nombreuses aménités paysagères pour les futurs développements urbains des villages du plateau. Peu de routes traversent l'unité, sinon la RD 915, dont le tracé patrimonial est perturbé par plusieurs déviations qui réduisent les vues sur le paysage (Photographie 9). Cette problématique est identique à Marines et à Cormelles-en-Vexin (Photographie 10), où la RD 915 a largement contourné les villages par le pied des buttes posant ainsi de nouveaux enjeux de perception et d'organisation urbaine.

Évolutions territoriales récentes et en cours

Dans le projet de SDRIF, la ville de Marines est identifiée comme « pôle de centralité à conforter ». Le secteur est également entièrement dans le site inscrit du « Vexin français » et en grande partie dans les sites classés des « buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais » qui participent à la protection des paysages tout autant que le PNR.

ENJEUX DE PAYSAGE ET PISTES DE RÉFLEXION

Entretien et valoriser le caractère spécifique du territoire

L'unité affirme une ambiance rurale agréablement préservée, en contraste fort et intéressant avec les secteurs urbains voisins. Le maintien de ce contraste paysager suppose d'adopter une attitude assez rigoureuse vis-à-vis des développements urbains, en particulier sous ses formes banalisantes (lotissements, mitage linéaire et diffus) et sur les franges des secteurs urbains faisant pression (vallée de la Viosne). Au sein de l'unité elle-même, il est également intéressant de préserver au maximum l'ambiance encore joliment rurale des villages.



CAUE⁹⁵



7



BUTTES ET PLATEAUX DE MARINE



Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

Tout se voit dans ce paysage : le dégagement du plateau offre une vision parfaite des reliefs qui présentent, comme sur un lutrin, l'organisation des composantes naturelles, agricoles et bâties. Ainsi, les éventuels développements urbains doivent être soigneusement analysés en fonction de leur position dans la structure paysagère, vis-à-vis des lignes de crête des buttes, des lignes des lisières découpées sur les flancs... Des « enveloppes paysagères » sont définies par ces structures et leur perception. Elles commandent l'emplacement éventuel des développements et des formes urbaines et permettent de les inscrire dans une organisation identifiée. Il en est de même des infrastructures qui interviennent fortement dans les enchaînements d'espaces et risquent de créer des coupures et des occultations. On rappellera ici combien il est nécessaire, dans un paysage encore à ce point « authentique », d'éviter la banalisation qu'apportent les lotissements et, plus généralement, les pavillons individuels implantés au centre de leurs parcelles. La qualité « préservée » du secteur appelle un urbanisme et une architecture adaptés et spécifiques. Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation, mais comme éléments de territoire et de développement, associées aux espaces paysagers et urbains dont elles peuvent anticiper les futures articulations et les qualités d'espace. Sur le bord de la vallée de la Viosne, la pression urbaine a tendance à pousser sur le plateau des extensions qui débordent de l'enveloppe initiale de la vallée (Photographie 11). A Osny, à Boissy-l'Aillerie, le plateau risque de se trouver rapidement confronté à des « arrières de ville » qui nécessiteront un traitement spécifique de bords de ville et des articulations afin de les inscrire dans le paysage.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de

lieux aménagés.

Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation...). La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité. Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle, ici, aux buttes et leurs sommets boisés (Photographie 12).

Les lisières des boisements des buttes constituent des lieux d'un grand intérêt. En position de belvédères sur le plateau agricole et renvoyant aussi sur l'épaisseur des bois, elles nécessitent souvent une accessibilité organisée. Les bandes enherbées associées aux mesures agro-environnementales offrent des occasions de traitements particuliers de ces emplacements (Photographie 13). Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager.

Les autres éléments naturels, bois et forêts (sur les buttes), marais, pelouses calcaires, etc (Photographie 14). sont à intégrer à ces réseaux, à protéger et à valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public (Photographie 15).



CAUE⁹⁵





BUTTES ET PLATEAUX DE MARINE



Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs, lorsqu'ils sont développés dans le cadre d'un projet de paysage, peut permettre une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.

La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite...) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets du ruissellement constatés dans le secteur.

Marines

Le territoire présente des opportunités à saisir pour confirmer les relations de la ville avec son paysage.

Valorisation des « limites naturelles », notamment les deux ruisseaux. Valorisation de la lisière de la butte boisée : maintien d'une continuité ouverte, instauration d'un chemin organisation d'une « couronne » de jardins, vergers, etc, sur la limite côté lisière ; (Photographie 16)

Développement préférentiel dans l'enveloppe du contournement et en densification des tissus aujourd'hui très lâches ; Mise en place d'un réseau de chemins empruntant les lignes de structure naturelle et associant le tracé du GR ;

Traitement de valorisation paysagère de l'axe historique, du contournement, des espaces publics patrimoniaux (Photographie 17).

Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages ruraux

L'unité présente un caractère rural à maintenir. L'activité agricole doit être encouragée (Photographie 18). C'est elle en effet qui permet l'ambiance du paysage et les dégagements visuels. On veillera par exemple à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations et ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage.

Certains secteurs comme dans les fonds de vallée pourraient, en accord avec les enjeux de conservation du patrimoine naturel, être utilement défrichés et revenir par exemple à une utilisation pastorale qui valorise les paysages par ses ouvertures. Le secteur est marqué par la grande culture céréalière, mais le paysage pourrait s'enrichir par de valorisations variées, comme les prairies. Les vergers, les cultures maraîchères ou horticoles, sont autant de variations envisageables, en particulier à l'approche des agglomérations, où elles retrouveraient la position des anciennes couronnes d'« hortus ». Ces pratiques permettraient d'envisager des « circuits courts » de commercialisation.

Maîtriser la qualité paysagère des parcours

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins. Chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques. Le motif des plantations d'alignements le long des voies est particulièrement efficient dans les secteurs de plateaux. Il offre aux usagers un cadre agréable à la route, de l'ombre en été, et un premier plan qui valorise les cultures. Vus de l'extérieur, les alignements offrent la beauté des arbres qui se sont développés sans contraintes de volume et forment des motifs qui renforcent la lisibilité du territoire. Les routes les plus récentes, y compris les déviations, peuvent faire l'objet de tels traitements. Une position des routes proche du terrain naturel favorise l'intégration au paysage et permet d'envisager des alignements jouant leur rôle de premier plan. Les chemins de grande randonnée par exemple, mais aussi les chemins « familiaux » aux abords des villages, justifient également une approche paysagère de parcours, suscitant des dispositions de planification, d'aménagement et de gestion. La taille de la végétation, l'entretien des masses détermine les transparences, les vues sur le paysage et les effets de découverte.



CAUE⁹⁵

